

DÉLIBÉRATION N° CB 23-15 DU 5 DÉCEMBRE 2023
approuvant le projet de révision du 11^e programme d'intervention
(2019-2024)

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 213-8-1, L. 213-9-1 et D. 213-23 ;
- Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e programme d'intervention des agences de l'eau ;
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie révisé par délibération n° CA 21-24 du 16 novembre 2021 modifiée ;
- Vu la délibération n° CA 23-30 du 21 novembre 2023 approuvant le projet de révision du 11^e programme d'intervention (2019-2024) révisé et saisissant le comité de bassin Seine-Normandie pour avis ;
- Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 5 décembre 2023.

DÉLIBÈRE

Article unique

Le comité de bassin approuve la proposition de révision du 11^e programme d'intervention (2019-2024) adoptée par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie par délibération n° CA 23-30 du 21 novembre 2023, sous réserve du relèvement au même niveau du plafond de dépenses des agences de l'eau visant à la mise en œuvre du plan eau.

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Sandrine ROCARD

**Le Président
du comité de bassin**



Nicolas JUILLET